

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAZERES (ARIÈGE)**

Nombre de Conseillers en exercice : 27  
Présents : 19  
Procurations : 3  
Votants : 22

**N° 2022 4 7**

**L'an DEUX MILLE VINGT DEUX le 8 JUILLET à 17 H 30**, le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire, Louis MARETTE.

Date convocation du Conseil Municipal : 1<sup>ER</sup> juillet 2022

**Etaient présents :**

Mrs BOUSQUET, CAPY, COTTAVE-CLAUDET, DARDIER, DEJEAN, ESTRADÉ, GOURMANDIN, LABEUR et TOURAILLES.

Mmes, BELMAS, DAGNAC, DESAINT, GUILLEMAT, PONS, RIGAL, SALOMÉ, SANEGRE et THIOUX.

**A donné pouvoir :**

Mme BRIQUET-BOISSIÈRE à M. MARETTE

M. DELGENES à M. LABEUR

M. ZAMBONI à Mme PONS

**Absents excusés :**

Mmes DARBAS, PITORRE, ROOU et Mrs. FONTA et PORTES.

**Secrétaire de séance** : Clotilde THIOUX

**OBJET : VOLET URBANISME : Association « Haies Ariégeoises » :**  
signature des contrats de plantation de haies champêtres pour  
l'année 2021-2022

Monsieur le Maire a informé les membres présents que l'association Haies Ariégeoises, en partenariat avec la Région Occitanie, le Département de l'Ariège, la Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées, la SAS REFOREST'ACTION et la commune de Mazères, se propose de contractualiser avec la ville de Mazères pour organiser une campagne de plantations d'une longueur totale de 570 ml, pour un coût restant à charge de la commune de 1890.12 €.

Entendu la proposition rapportée par Monsieur Jean-Louis BOUSQUET, adjoint au Maire en charge de l'environnement,

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

➤ **approuve** la signature des contrats de plantation de haies champêtres pour l'année 2021-2022 comme annexés à la présente,

➤ et **autorise** Monsieur le Maire à procéder au versement de la somme restant à charge pour la commune soit le montant de 1 890.12 €.

FAIT ET DELIBERE les JOURS MOIS ET AN QUE SUSDIT  
Pour copie conforme - au registre sont les signatures  
MAZERES, le 11 juillet 2022  
LE MAIRE,  
Louis MARETTE

